



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

Envoyé en préfecture le 10/11/2021  
Reçu en préfecture le 10/11/2021  
Affiché le **10 NOV. 2021**  
ID : 069-216902031-20211105-PV05112021-AR

## COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

### Extrait du registre des délibérations

**Vendredi cinq novembre deux mille vingt et un**, à vingt heures et trente minutes, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **15**

Président : Alexis BADOIL, Maire.

Secrétaire élu : Arnaud VERNAY.

**15 membres présents à la séance** : Alexis BADOIL, Chantal YVOREL, Gilbert MOSNIER, Sandrine DRIVON, André BASTION, Virginie MASSE, Joseph VOLAY, Laëtitia TEXIER, Joachim BOURBON, Colette PERIER, Arnaud VERNAY, Cindy GUIOTTO, Jean-Charles JULLIN, Sylviane FAYOT, Laurent CHABAUD.

0 membre absent

0 procuration

### PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 05 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2021.
- Entend que 12 candidatures ont été réceptionnées pour le poste d'adjoint du patrimoine, 4 personnes ont été reçues en entretien, la personne sélectionnée devrait débiter le 1<sup>er</sup> décembre prochain. Le temps de travail pour la commune sera de 17h30 et il est possible de rajouter 9h pour les besoins d'autres bibliothèques.
- Est informé que les rapports des installations sportives ne nécessitent aucune action corrective liée à la sécurité.
- Valide la subvention accordée par le Département dans le cadre des amendes de police pour un montant de 8 000 €. Le projet subventionné concerne la suite de la mise en place des barrières de sécurité route de St Laurent. (délibération 51.2021)
- Approuve les différents tarifs communaux pour 2022 :
  - o Locations des salles. (délibération 52.2021)
  - o Concessions cimetièrre. (délibération 53.2021)
  - o Droits de place pour les forains. (délibération 54.2021)
  - o Inscription médiathèque. (délibération 55.2021)
- Fait le point sur les travaux et projets :
  - o **Projet OPAC du Rhône** : l'architecte sera choisi fin novembre.
  - o **Rénovation énergétique bâtiment montée st Roch** : il ne reste plus que le changement des VMC, les autres travaux sont terminés.
  - o

- **Projet aménagement terrain « ex Crozier »** : la convention a été validée par les 2 parties (syndicat de copropriété et commune), il ne reste plus qu'à la signer afin de commencer les travaux. Le maître d'œuvre sera VEAC de St Laurent de Chamousset pour un montant de 7 035 € HT € pour le suivi de chantier, la gestion du marché, l'étude technique... La subvention du Département a été notifiée pour un montant de 60 945 €. Nous espérons 30 000 € de la Région, ce qui permettrait d'être aidé à hauteur de 75 %.
- **Mairie** : la grande vitre fixe de la salle du conseil a été remplacée par une porte fenêtre, cela rendra la salle plus agréable lors de mariages et autres rencontres.
- **Bâtiment route de Ste Foy** : les subventions de l'Etat (DETR) et de la Région ont été notifiées. La société GEOCLIM de Feurs est retenue pour l'installation de panneaux photovoltaïques.
- **Projet MAM** : plusieurs personnes sont potentiellement intéressées, et sont conviées à une réunion le 14 décembre avec les structures concernées.
- Entend les comptes rendus de différentes réunions :
  - **Conseil municipal enfants** : les enfants se sont amusés à décorer la place de la mairie pour halloween. Ils seront présents à la commémoration du 11 novembre (lecture de textes). Ils vont également participer à l'organisation du 08 décembre, et fabriquer des décorations pour Noël avec une artiste plasticienne (financement CCMDL) la journée du 04 décembre.
  - **Commission jeunes** : la diffusion d'un film est prévue le 22 décembre après-midi accompagné d'un goûter participatif.
  - **Vie du village** : le marché du vendredi s'est arrêté, faute de fréquentation. Le 08 décembre s'organise avec le CM enfants et plusieurs associations communales qui vont proposer des animations. La formation à l'utilisation d'un défibrillateur et aux gestes de premiers secours est prévue le 14 janvier 2022.
  - **Environnement** : le composteur a été acheté et sera prochainement installé vers la maison de l'amitié.
  - **Ecole** : pas de changement dans le protocole sanitaire. Les élections des parents d'élèves ont eu lieu. Les bureaux des associations de parents d'élèves (Jaquadi) et de la cantine ont été renouvelés.
  - **SYRIBT** : le syndicat de rivières prévoit de réaliser un plan intercommunal de sauvegarde et proposera une formation aux élus et sentinelles. Différents projets sont en cours d'élaboration (restauration du lit naturel de la Brévenne dans la traversée de la Giraudière et réflexion sur la problématique liée à l'irrigation notamment).
  - **CCAS** : le goûter de Noël prévu le 18 décembre s'organise. Les colis seront préparés avec des produits locaux. Lors de la dernière réunion, une présentation de l'association « solidair'aidants » a été faite par son président Monsieur Camy.
  - **CCMDL** : il a été décidé l'aide à l'installation d'un jeune agriculteur de la commune de Haute-Rivoire, en partenariat avec la SAFER. Les travaux pour l'agrandissement de la ZA de Bellevue à Souzy devraient commencer prochainement.
  - **Carrières** : BBCI a le projet d'installer une centrale d'enrobé sur le site de Courzieu afin de répondre aux besoins des entreprises locales, ce projet engendrerait la création de 3 emplois.
  - **Jeunesse – CCMDL** : changement de direction à la crèche de Chevières. Réflexion sur l'augmentation de la capacité d'accueil du centre de loisirs afin de répondre aux besoins. Réflexion pour la mise en place d'un conseil intercommunal jeune.
  - **Mobilité – CCMDL** : bilan du questionnaire mobilité, une politique « cyclable » pourrait être envisagée.

- **Assainissement – CCMDL** : une charte de compétences assainissement sera bientôt proposée aux communes.
- **Forêt – CCMDL** : la richesse naturelle des Monts du Lyonnais n'est pas exploitée.
- Entend la proposition du SYDER pour le changement des bornes LED installées route de St Laurent. Plusieurs d'entre elles ne fonctionnent plus, et le remplacement à l'identique n'est pas possible (les modèles n'existent plus). Les nouvelles bornes sont proposées au tarif de 473 € l'unité. Le conseil décide d'ajourner la décision.
- Est informé que le SYDER propose l'installation de bornes pour véhicules électriques. 3 bornes sont proposées : une au prix de 12 300 €, la seconde à 39 000 € et la dernière à 49 500 €. Une maintenance annuelle est à prévoir pour 800 €. Le Syder aide à hauteur de 50 %. Le conseil ne se prononce pas pour une éventuelle installation.
- Valide l'achat de chèques cadeaux à offrir aux agents communaux. (délibération 56.2021)
- A constaté que les bornes et le radar pédagogique installés près du chemin du domaine ont été enlevés par le Département.
- Valide les demandes de travaux faites par l'association des boules, à savoir : le remplacement des deux douches par une salle (fournitures payées par la commune et travaux effectués par les boulistes), la création d'une porte fenêtre à la place d'une fenêtre.
- Est informé que toutes les prises utiles aux nouvelles guirlandes ont été installées par le Syder. La nacelle a été réservée pour les 29 et 30 novembre pour l'installation des guirlandes.
- Prend note que le bar restaurant Luni'k sera fermé en semaine et ouvert les week-ends.
- Est invité à la commémoration du 11 novembre à 10h30 devant le monument aux morts, en présence du CM enfants et des enfants de l'école.
- Est informé que le secrétariat de la mairie sera fermé le vendredi 12 novembre et le lundi 29 novembre.
- Procède à la répartition des frais de fourniture gaz pour la résidence du clocher. (délibération 57.2021)
- Note différentes dates à venir (réunions, élections...).
- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 10 décembre 2021 à 20h30 en mairie.

Document établi le 10 novembre 2021  
Affiché le 10 novembre 2021

Le Maire,  
Alexis BADOIL

*Procès-verbal certifié exécutoire*

Le **10 NOV. 2021**  
Le Maire,  
Alexis BADOIL

